

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2021

VILLEPINTE (18 h 00)

1) Approbation du compte rendu de la séance du 2 mars 2021

Le document, transmis par mail le 9 mars 2021, n'appelle aucune observation de la part des délégués et est donc adopté.

2) Vote des budgets primitifs 2021

Le document budgétaire, remis aux membres de l'assemblée, est présenté par le président. Il précise que cette année, compte tenu de la crise sanitaire, les prévisions budgétaires ont été faites à partir des comptes administratifs 2020 mais aussi 2019. Il n'y a pas de changement notable à signaler en fonctionnement. Les dépenses, dans un souci de prudence, ont été estimées légèrement à la hausse, à l'inverse des recettes. Au vu des éléments évoqués, le conseil décide de maintenir les taux d'imposition actuellement en vigueur à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 12, 59 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 29, 14 %
- Cotisation foncière des entreprises : 39, 26 %

3) Subventions aux associations dans le cadre du budget primitif 2021

L'assemblée décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

- | | |
|---|---------------------|
| - MLOA , 15bis avenue de la gare, 11400 Castelnaudary :
<i>Financement de la mission locale</i> | 32 608, 00 € |
| - AMFL , centre hospitalier, BP 1200 11492 Castelnaudary :
<i>Participation au loyer de la maison médicale de garde</i> | 1 236, 45 € |
| - CREAUDE , 287 avenue Jean Fourastié ; 11400 Castelnaudary :
<i>Pépinière d'entreprises</i> | 5 000, 00 € |
| - ADAOA , Loudes, 11 451 Castelnaudary :
<i>Structuration de filières 2020-2021</i> | 5 000, 00 € |
| - LA ROUE QUI TOURNE ,
70 avenue du 8 mai 1945, 11 400 Castelnaudary :
<i>Aide au fonctionnement</i> | 1 500, 00 € |
| - ADCF ,
22 rue Joubert, 75 009 Paris :
<i>Adhésion à l'Assemblée des communautés de France</i> | 1 715, 595 € |

- **AFCCRE,**
20 rue Alsace Lorraine, 45 000 Orléans : **872, 00 €**
Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

- **CDAD,**
Conseil départemental de l'accès au droit de l'Aude
Palais de justice, 28 bd Jean Jaurès, 11 000 Carcassonne : **2 000, 00 €**
Aide au fonctionnement pour garantir l'accès au droit au plus grand nombre

- **LES RESTAURANTS DU COEUR,**
3 rue Fulton, ZA de l'Arnouzette, 11 000 Carcassonne : **1 050, 00 €**
Participation aux frais liés à la mise en place de camions de distribution

4) Demande de financements LEADER (Groupe d'Action Locale) et FNADT

Il est rappelé que plusieurs opérations devant être lancées en 2021 peuvent bénéficier de fonds LEADER et FNADT. Ces dernières ont été inscrites au budget primitif.

En conséquence, les membres de l'assemblée décident d'approuver le lancement des opérations ci-après :

- 1) Etudes de faisabilité d'aménagement d'une maison éclusière et d'un parking, aux abords du canal du midi : 25 565, 00 € H.T.
- 2) Aménagement d'un parking et réhabilitation du système d'assainissement du centre de loisirs de Besplas : 108 315, 11 € H.T.
- 3) Programme d'acquisition de matériel à finalité culturelle : 25 249, 87 € H.T.

Et de solliciter une aide FNADT sur l'opération n°1 à hauteur de 32% du montant de l'évaluation et une aide LEADER sur les trois opérations à hauteur de 48 % des montants précités.

5) Extension de la zone intercommunale d'activités de BRAM

Il est rappelé qu'une étude, cofinancée par l'Etat (FNADT) et la Région, a été lancée par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019, en vue d'étudier les possibilités de développement de l'offre foncière économique du territoire intercommunal.

Il ressort de cette étude, l'opportunité, à court terme, de procéder à une extension de la zone d'activités intercommunale de Bram, située autour de l'échangeur autoroutier et dont la commercialisation, sur son périmètre actuel, arrive à son terme. Toutefois, au regard de la technicité de l'opération, il semble opportun de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage,

Au vu de ces éléments, le conseil décide :

- de retenir, comme assistance à maîtrise d'ouvrage, la société Alenis, pour un montant de 20 900 € H.T. d'honoraires (tranche ferme), et 9 375 € H.T. (tranche sous condition de recevabilité technique et économique des premières études lancées en tranche ferme),

- d'autoriser le président à lancer les études préalables ci-après :

- Levé topographique, premières données d'entrées des études suivantes : étude d'impact, faune-flore, impact agricole, étude hydraulique, études urbaines, faisabilité VRD ...pour un montant plafonné à 50 000 € H.T.,
- En cas de confirmation, par les études précitées, de la faisabilité du projet, toutes les études complémentaires permettant de confirmer la faisabilité complète de l'opération, pour un montant plafonné à 120 000 € H.T. (y compris le diagnostic archéologique).
- d'arrêter en conséquence le montant total de l'opération à 200 275 € H.T., y compris la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de solliciter les financements de la Région et de l'Etat pour cette opération.

Au-delà de cette opération, l'étude d'opportunité a également recensé, à moyen terme, la possibilité de réaliser une zone artisanale sur Belpèch. Le projet n'est pas écarté mais une étude commerciale plus fine doit être réalisée afin d'examiner la faisabilité financière de l'opération.

6) Approbation des modalités de mise en place de la tarification sociale

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020 ayant donné son accord de principe à la mise en place d'une mesure sociale permettant de rendre l'eau et l'assainissement abordables pour les plus précaires,

Considérant que par cette même délibération, la commission « eau et assainissement » a été missionnée pour étudier les modalités de calcul et le montant des aides,

Vu le rapport de la commission, proposant d'appliquer une participation forfaitaire aux plus bas revenus, modulée sur quatre tranches et en fonction du nombre de personnes vivant au foyer, il est décidé d'adopter une tarification sociale sur les services de l'eau et de l'assainissement aux conditions ci-après :

Revenus du foyer	< 5600 €	< 6700 €	< 7700 €	< 10700 €
Montant de l'aide (en euros / an)	1 personne			
	20	0	0	0
	2 personnes			
	30	24	18	0
	3 personnes			
	40	36	33	30
	4 personnes et +			
	50	47	44	41

La gestion de cette aide sera opérée par la maison France services. Elle apparaîtra directement sur la facture du bénéficiaire, en déduction.

Il est rappelé que son financement n'impacte pas le prix du m³ d'eau car l'aide est prise en charge par le budget général (limitée à 2% des recettes des services de l'eau et de l'assainissement).

La mesure entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2021. Une communication adaptée est prévue : flyers, « point commun », site internet de la CCPLM et des communes qui le souhaitent...

7) Modification des parts variables des surtaxes « eau et assainissement » au 1^{er} juillet 2021

A partir du 1^{er} juillet 2021, afin de poursuivre le mouvement de convergence tarifaire et de doter les deux services des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement, il est décidé de modifier les parts variables des surtaxes intercommunales ainsi qu'il suit :

COMMUNE	SURTAXE EAU POTABLE		
	Abonnement (an)	Part variable	
		0 à 30m3	> 30m3
		Au 1er juillet 2021	Au 1er juillet 2021
BELPECH	6,5	0,2695	0,3368
BRAM	6,5	0,3452	0,4315
BREZILHAC	6,5	0,2768	0,3460
CAHUZAC	6,5	0,2648	0,3310
CARLIPA	6,5	0,2726	0,3408
CAZALRENOUX	6,5	0,2648	0,3310
CENNE MONESTIES	6,5	1,4287	1,7858
FANJEUX	6,5	0,3179	0,3973
FENOUILLET DU RAZES	6,5	0,2198	0,2747
FERRAN	6,5	0,1842	0,2302
FONTERS DU RAZES	6,5	0,2648	0,3310
GAJA LA SELVE	6,5	0,2648	0,3310
GENERVILLE	6,5	0,2648	0,3310
HOUNOUX	6,5	0,1557	0,1946
LACASSAIGNE	6,5	0,2909	0,3636
LA FORCE	6,5	0,2007	0,2509
LAFAGE	6,5	0,8133	1,0166
LASSERRE DE PROUILLE	6,5	0,5043	0,6304
LAURAC LE GRAND	6,5	0,4298	0,5372
MOLANDIER	6,5	0,2638	0,3297
MONTREAL	6,5	0,3459	0,4323
ORSANS	6,5	0,2644	0,3305
PECH LUNA	6,5	0,2648	0,3310
PECHARIC ET LE PY	6,5	0,2648	0,3310
PEXIORA	6,5	0,5455	0,6819
PLAIGNE	6,5	0,2648	0,3310
PLAVILLA	6,5	0,1147	0,1434
RIBOUISSE	6,5	0,2648	0,3310
SAINT-AMANS	6,5	0,2648	0,3310
SAINT-GAUDERIC	6,5	0,2303	0,2878
SAINT JULIEN DE BRIOLA	6,5	0,0575	0,0719
SAINT SERNIN	6,5	0,2638	0,3297
VILLASAVARY	6,5	0,3221	0,4026
VILLAUTOU	6,5	0,2648	0,3310
VILLENEUVE LES MONTREAL	6,5	0,3549	0,4436
VILLEPINTE	6,5	0,3242	0,4052
VILLESISCLE	6,5	0,4339	0,5424
VILLESPIY	6,5	0,3452	0,4315

Abonnement (an)	SURTAXE ASSAINISSEMENT	
	Part variable	
	0 à 30m3	> 30m3
	Au 1er juillet 2021	Au 1er juillet 2021
13	0,5682	0,7103
13	0,4916	0,6145
13	0,7795	0,9743
87	0,9936	1,2420
13	0,4035	0,5044
66	0,8953	1,1191
13	1,3104	1,6380
13	0,6703	0,8379
77	0,9727	1,2159
29	1,0940	1,3675
<i>Pas de service</i>		
87	0,9890	1,2363
101	1,0460	1,3075
13	2,0040	2,5050
13	0,6426	0,8032
13	0,6756	0,8445
63	2,2746	2,8433
13	0,4044	0,5055
53	0,5065	0,6331
73	0,2930	0,3663
13	0,4528	0,5661
<i>Pas de service</i>		
96	1,0231	1,2789
<i>Pas de service</i>		
13	0,7250	0,9062
110	1,0858	1,3573
45	0,7992	0,9990
<i>Pas de service</i>		
13	1,1171	1,3964
13	2,0040	2,5050
75	0,9234	1,1542
<i>Pas de service</i>		
13	0,5513	0,6892
13	1,3704	1,7130
13	0,3632	0,4541
13	0,5468	0,6835
13	0,7175	0,8968
13	0,9270	1,1588

8) Demande de subvention pour l'aide au fonctionnement de l'école intercommunale des arts

L'assemblée décide, au vu des règles de financement du schéma départemental des enseignements artistiques actuellement en vigueur et des critères réunis par l'école des arts intercommunale, de solliciter une subvention de 26 265 € auprès du conseil départemental.

Le prévisionnel budgétaire 2021 ferait en conséquence apparaître un besoin de financement, après la déduction des participations des bénéficiaires, de 204 373 €, sur un budget équilibré à 270 513 €.

9) Vente de parcelle sur la zone intercommunale d'activités

Le conseil autorise le président à signer le projet de promesse de vente avec la SCI «Milchior», située Toscane 1, 11240 FENOUILLET DU RAZES, représentée par Madame Sophie Milchior. La promesse concerne une parcelle située sur la zone intercommunale de Bram, d'une contenance de 3 241 m², située au nord de la zone et jouxtant l'entreprise de transports Vidal.

La future cession permettra l'implantation d'une clinique vétérinaire.

Le prix est arrêté à 20, 00 € H.T. le mètre carré, soit la somme de 64 820, 00 € H.T.

Le prix total payé par l'acquéreur, TVA sur marge comprise, sera de 76 357, 96 €.

10) Questions diverses

Point sur le centre de vaccination : le centre ouvrira à Bram, place du Foirail (locaux de la trésorerie) au 30 mars. Durant la première quinzaine, les vaccinations se feront le mardi puis le mardi et le mercredi. Le Vaccin est celui des laboratoires Pfizer. 8 médecins et 23 infirmiers se sont portés volontaires pour participer au fonctionnement du centre. La CCPLM assure les missions de coordination et avance les achats de matériel médical et informatique qui devraient être pris en charge par l'ARS.

Recrutement du directeur général des services : les premiers entretiens débutent le 24 mars et devraient s'échelonner sur 2 à 3 semaines.

La séance est levée à 19 h 50

Bram, le 24 mars 2021

Etaient présents : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC-GUICHET, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Bernard JUILLA, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Eric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Avaient donné pouvoir : Eric MISSE à Pascale RASTOUIL, Claudie FAUCON-MEJEAN à André CATHALA.

Absents et excusés : Bruno BERTRAND, Régis CALMON, Sarah DANJOU, Jean-Henry FARNE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Catherine LASSALLE, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Roselyne RIOS, Françoise RODE.
